

# Saleux infos

Bulletin N° 8 - Septembre 2015

## SOMMAIRE

La fibre optique

Sécurité aux abords des écoles.

Dénomination de l'ancienne école Jean Catelas

Le nouveau site Internet

Opération BRIOCHES

Musique municipale

Activités périscolaires rentrée 2015

Association jumelage en Allemagne

Le Comité des fêtes

Soirée disco

Thé dansant avec Delphine Hubin

L'usage des pesticides

Limitation de la vitesse

Travaux rue Jean Catelas

Sécurité sociale

Informations diverses

TAP

La loi NOTRe

### La fibre optique

Conformément à l'engagement pris et pour faire suite aux nombreuses questions posées par les internautes de notre commune relatives à l'installation de la fibre optique à Saleux, nous avons interpellé monsieur Olivier Jardé, le vice-président d'Amiens, en charge de ce dossier, afin connaître l'état d'avancement des travaux.

Cet élu a fait suivre notre demande au directeur régional d'Orange ainsi qu'au directeur des relations avec les collectivités d'Orange.

Le 3 septembre 2015, les intéressés ont répondu séparément pour confirmer que les travaux sont en cours. C'est ainsi que la 1<sup>ère</sup> armoire hors Amiens a été installée à Saleux et que les services techniques d'Orange sont en train d'effectuer les premiers raccordements de fibre en direction de Saleux.

La planification établie avec Amiens Métropole est respectée et nous devrions disposer de la fibre optique en 2016. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

### Sécurité aux abords des écoles

#### Ecole Joliot Curie -

En raison des travaux qui sont réalisés (construction d'une cantine scolaire et création d'un giratoire), il est très difficile de circuler rue Roger Salengro à hauteur de l'école et surtout de stationner.

Dans des précédents documents municipaux distribués aux parents d'élèves en début d'année scolaire, il avait été demandé, pour la sécurité de tous les usagers et notamment nos écoliers, de circuler lentement en voiture et surtout de ne pas stationner devant l'école ou sur les trottoirs. Il avait été recommandé d'aller stationner sur le parking du stade de football.

La rentrée s'est bien passée et, globalement, chaque automobiliste a fait preuve de prudence et discipline. Ce n'est plus le cas depuis quelques jours et il est constaté des abus. Certains automobilistes, très pressés, ne laissent pas la priorité aux piétons, écoliers ou pas, qui traversent sur le passage qui leur est réservé ou s'arrêtent devant l'école pour prendre ou déposer leur(s) enfant(s) pendant quelques instants mais en perturbant la circulation. Quant au stationnement sur les trottoirs, c'est n'importe quoi ! En effet, une certaine tolérance a été admise pour que les véhicules stationnent à cheval sur le trottoir mais en laissant suffisamment de place pour les piétons et les mamans qui se rendent à l'école avec une poussette ou un landau. Ce n'est plus le cas puisque certains automobilistes stationnent totalement sur le trottoir, ne laissant pas de place pour les piétons et n'apprécient pas les rappels à l'ordre qui sont faits par les policiers.

Puisque la prévention et la tolérance ne suffisent pas à faire comprendre qu'il y a un gros problème de sécurité qui peut être résolu uniquement avec un peu de marche à pied alors la police réprimera les contrevenants dans les jours qui suivront la parution de ce bulletin. Il est rappelé qu'un stationnement gênant est réprimé par une amende de 135 €.

#### Ecole maternelle Louise Dégardin :

Les places de stationnement aux abords de la mairie sont peu nombreuses, c'est pourquoi il est conseillé aux parents de stationner leur voiture sur la place Numa Bignet.

Devant la salle Denis Tréboutte, l'arrêt et le stationnement sont interdits et c'est ce qui est signalé par un panneau et un marquage au sol. Cet endroit est réservé pour le stationnement d'un véhicule de secours ou de police, en cas d'événement. Cependant, le minibus du TAAM est autorisé à faire son arrêt le temps de conduire des enfants ou les reprendre.

Chaque vendredi après-midi, l'axe routier allant de la boulangerie jusqu'à la salle Denis Tréboutte est interdit à toute circulation en raison de la présence de nombreux écoliers participant aux Temps d'Activités Périscolaires (Arrêté municipal affiché sur la barrière).

**Parents d'élèves, automobilistes, soyez prudents et respectueux du code de la route !**

Mairie de SALEUX  
Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole  
Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62  
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## Dénomination de l'ancienne école Jean Catelas

Le Conseil municipal réuni le 27 août 2015 a décidé que l'ancienne école Jean Catelas sera désormais dénommée **Centre Multiactivité Jean Catelas**.

Il y a quatre anciennes salles de classe.

La première qui est occupée par la bibliothèque conservera le nom de : **Salle Louis Aragon**

La deuxième qui est la salle multimédia portera le nom de : **Salle Camille Claudel**

La troisième qui est une salle de réunion sera nommée : **Salle George Sand**

La quatrième qui est occupée par SAEL, se nommera : **Salle Claude Monet**.

Des panneaux seront mis en place prochainement devant le centre et devant chaque salle.

## Le nouveau site Internet de la commune est opérationnel depuis le début du mois de septembre.

En vous rendant à l'adresse [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr), vous arrivez sur le nouveau site Internet de notre commune. La page d'accueil vous permet d'avoir des informations diverses et récentes. Une mise à jour est faite au moins deux fois par semaine. Le contenu de notre site est le suivant :

RUBRIQUES	SOUS RUBRIQUES
<b>Accueil</b>	
<b>Bienvenue</b>	Le mot du maire Histoire Saleux en photos..... .....Saleux hier .....Saleux aujourd'hui .....(galeries photos)
<b>Mairie</b>	Rétrospective en photos Conseil municipal Les publications communales .....comptes rendus des conseils .....bulletin municipal
<b>Vie scolaire</b>	Démarches administratives Marchés publics L'école Projet écologique à l'école Assistantes maternelles
<b>Vie pratique</b>	Commerces et services Renseignements utiles Manifestations en 2015 Bus communal Gestion des déchets Autres liens utiles
<b>Vie associative</b>	Les associations de Saleux
<b>Contact</b>	

## L'opération brioches par l'ADAPEI 80 « Les Papillons Blancs »

La prochaine **OPERATION BRIOCHES** aura lieu du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 2015 par autorisation préfectorale en date du 27 décembre 2014.

Cette opération est une manifestation de solidarité toujours aussi vitale pour l'**ADAPEI** (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) puisqu'elle lui permet de participer au financement de ses projets puis, d'assurer, en partie, une avance de trésorerie à chaque ouverture d'établissement.

Dans la mesure de vos possibilités, faites un bon accueil aux bénévoles qui se présenteront à votre domicile.

## Musique municipale de Saleux

L'association a tenu son Assemblée Générale le 5 septembre dernier. A cette occasion la Présidente Delphine Beaugeoist a exprimé son intention de ne pas poursuivre la tâche. Pour des raisons personnelles elle estime ne pas avoir toute la disponibilité que cette fonction requiert. Le Conseil d'Administration a donc tout naturellement procédé à l'élection d'un nouveau Président. C'est Didier Leblond, bien connu pour son activité au sein de la Musique de Saleux, qui a été élu à ce poste. Merci à Delphine Beaugeoist d'avoir assumé la continuité pour préserver l'association. Bonne chance et bon courage à Didier Leblond qui prend le relais avec également le désir de faire perdurer la musique populaire dans notre cité.

## Des activités périscolaires au projet éducatif territorial

La réforme des rythmes scolaires enclenchée l'année dernière (septembre 2014) a eu pour conséquence la mise en place le vendredi après-midi des ateliers périscolaires (3 h) gérés par la commune. Dans un souci de bonne marche et pour garantir une qualité éducative satisfaisante, nous avons décidé de confier ce travail à une structure de loisirs agréée et compétente dans le domaine concerné. Néanmoins et pour correspondre aux principes du Projet Educatif Territorial mis en place lors de la rentrée 2015, nous avons sollicité les associations locales pour élargir l'offre éducative et surtout pour varier, croiser les axes porteurs d'influences. C'est ainsi que sont intervenus des adultes adhérents de :

La Bonne Entente - ASPIR - PRELUDIETTO - Chés Gardineux d'Saleux - SAEL

Nous tenons à les remercier d'avoir donné du temps, de la compétence, de l'accueil et de l'écoute pour les élèves de l'école de Saleux. Ils sont les précurseurs d'un système enrichissant pour tous ses acteurs et seront accompagnés par d'autres en 2016. Si vous souhaitez y participer et apporter un savoir-faire nouveau, n'hésitez pas à contacter la mairie (Jean-Paul Champion / 0322332727)

Combinaison de l'apprentissage scolaire avec l'éducation par la rencontre et l'expérimentation avec l'autre, c'est l'idée forte du projet ; celle qui doit favoriser le développement harmonieux de l'enfant, l'adulte citoyen de demain.

## Participation financière des parents aux Temps d'Activités Périscolaires (TAPs)

Le Conseil Municipal a décidé de demander une participation financière aux familles des enfants inscrits pour l'année en cours. Cette information a été rendue publique avant la rentrée des classes et avant les inscriptions. (cantine, halte-garderie et TAPs).

Plusieurs parents n'ont pas encore réglé alors qu'ils auraient dû le faire au début du trimestre. **Ils sont invités à régulariser cette situation**

Il n'est évidemment pas question de financer le reste à payer avec la contribution familiale. De plus nous ne souhaitons pas que cette participation devienne pénalisante quant à la fréquentation des enfants aux ateliers périscolaires. Ceci irait à l'encontre du fondement même de la réforme qui veut ainsi permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours éducatif global, cohérent et harmonieux. Néanmoins les contraintes budgétaires de la commune sont actuellement si sévères que remplir les objectifs et assumer les charges devient un exercice extrêmement difficile. Dans ces conditions, il nous a semblé utile et juste de fixer les tarifs suivants :

Base : 36 séances, le vendredi après-midi, selon le calendrier scolaire.

1,50 € par vendredi pour 1 enfant

1,00 € par vendredi pour le deuxième enfant d'une fratrie

Gratuité pour le troisième enfant

Le paiement sera trimestriel au minimum ; les sommes demandées seront donc :

18 € pour un trimestre (54 € pour l'année) pour 1 enfant

30 € pour un trimestre (90 € pour l'année) pour 2 enfants et plus

Le versement de cette somme se fera lors de l'inscription en mairie auprès du gestionnaire de la régie périscolaire. Les permanences et autres renseignements figurent sur la note distribuée aux familles par le biais des carnets de liaison des élèves.

Si vous avez des interrogations à ce sujet, contactez le secrétariat de mairie qui vous renseignera ou vous orientera vers une personne responsable.

## L'association de jumelage en Allemagne

Du 11 au 13 septembre, les membres de l'association de jumelage Saleux-Mögglingen se sont rendus en Allemagne où comme d'habitude ils ont été bien reçus par les diverses familles accueillantes et par la municipalité. Les trois jours de fête ont été clôturés par la remise du traditionnel cadeau, le dimanche matin. L'œuvre d'art offerte cette année, financée par l'association de jumelage et la commune, a été réalisée par un artiste local qui, pour se conformer à la demande d'identification picarde, a élaboré sa réalisation autour de la signature de Jules Verne. Hautement symbolique à plusieurs titres, l'œuvre a été remise au bourgmestre allemand par le Président de l'association de jumelage Ludovic Le Cointe et par Jean-Paul Champion, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, représentant officiel de la commune de Saleux. Le nouveau et jeune bourgmestre de Mögglingen s'est dit au final très impressionné par la réussite de ces trois jours d'accueil et d'amitié.

## Le Comité des fêtes

Le Comité des fêtes organise une journée libre au "Marché de Noël de Reims", le samedi 19 décembre au prix de 18 € (14€ pour les moins de 12 ans). Renseignement et Réservations auprès de Mr Bertrand Rudy 03.22.90.92.68

Le Comité des Fêtes organise le **"Week-end des Créateurs et Saveurs"** (remplace le Marché de Sainte Catherine) le 14 et 15 **Novembre 2015** à l'Espace Eugène Viandier. Un dépliant détaillé sera distribué avec le Saleux Info d'Octobre.

Informations au 06.20.18.62.09

### Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## L'association de Jumelage Saleux-Mögglingen organise :

Le 3 octobre 2015 une soirée disco à partir de 21 heures à l'Espace Eugène Viandier à Saleux. Prix d'entrée = 10 €  
et

Le 4 octobre un THÉ DANSANT avec Delphine HUBIN à partir de 14 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux. Prix d'entrée = 10€  
Réservations pour le thé dansant au 06.86.38.36.24 ou 03.22.44.12.98

## La gestion différenciée pour arrêter l'usage des pesticides

L'utilisation des herbicides ( roundup ) est très dangereuse pour la santé ; un usage répété augmente le risque de maladies graves. En outre les usages non agricoles s'avèrent particulièrement polluants : des désherbants retrouvés dans les rivières sont imputables à l'entretien des espaces verts, des jardins, de la voirie. En zones urbanisées, avec des surfaces imperméabilisées ou tassées, les produits phytosanitaires coulent sans pénétrer les sols et vont directement dans les caniveaux eux-mêmes connectés aux réseaux d'eaux pluviales. Alors comment réduire l'utilisation de ces produits chimiques sans toutefois laisser l'herbe tout envahir ?

Paillage, enherbement (gazon), et plantes couvre-sol permettent de réduire les interventions de désherbage. Et puis enfin, laisser place à de la végétation spontanée à certains endroits, cela n'a rien à voir avec un abandon, un délaissement de l'espace environnant. Il faut et il faudra de plus en plus y voir plutôt une conduite réfléchie, responsable, préoccupée par la santé et le bien-être des citoyens.

***Votre municipalité est engagée dans cette voie :  
vous aussi vous pouvez désherber sans produits chimiques***

## Limitation de la vitesse dans plusieurs rues de la commune

Par arrêté municipal en date du 28 septembre 2015, la circulation de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure dans les rues suivantes : rue Henri Barbusse, rue Saint Pierre, rue des Sorbiers, rue des Carolines, rue des Acacias et rue du 8 mai 1945. Une signalisation adéquate sera installée dans les prochains jours.

Cette mesure est la conséquence d'une vitesse beaucoup trop importante constatée dans ces rues étroites et très fréquentées notamment par des enfants. Il est instamment demandé aux usagers automobilistes, motocyclistes et cyclos de faire preuve d'une grande prudence et notamment en respectant la vitesse autorisée. Merci pour l'effort qu'ils feront.

## Les travaux de réfection de la rue Jean Catelas.

Les travaux de réfection et d'aménagement de la rue Jean Catelas entre le débit de boissons « Le Bacchus » et la maison médicale vont reprendre le 5 octobre et devraient s'achever vers le 6 novembre 2015. Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront parfois bien difficiles car les entreprises occuperont le terrain. Un arrêté municipal a été accordé pour limiter la vitesse et réglementer le stationnement et la circulation. Il est affiché en mairie et sera affiché sur place par le maître d'ouvrage, en l'occurrence Amiens Métropole.

## Les permanences de la sécurité sociale

La prochaine permanence de la sécurité sociale sera assurée le jeudi 8 octobre 2015 de 10 à 12 heures en mairie.

## Infos importantes.

- Lors de l'assemblée générale de l'Harmonie municipale qui a eu lieu le samedi 5 décembre, la présidence de l'association a été confiée à monsieur Didier LEBLOND.
- Monsieur Pascal VANDEZANDE continuera à présider le Club de l'Avenir, judo, Jujitsu jusqu'au mois de juin 2016, c'est ce qui a été décidé lors de l'assemblée qui a eu lieu le 18 septembre.
- Le planning d'occupation des salles par les associations en 2016 sera communiqué avant le 10 octobre.
- Les présidents des associations (sport – musique) ont-ils pensé à transmettre leur demande de subvention à Amiens Métropole comme cela leur a été rappelé maintes fois ces dernières semaines ?

## **Le Conseil Municipal**

(Le 28 septembre 2015)

**Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Merci**

## Organigramme des activités périscolaires jusqu'aux vacances de Noël

### I . Classes maternelles :

responsable	Créneau 1	Créneau 2	
Groupe 1 (petite section)	Lisa	13h25/15h00 sieste	15h00/16h25 Contes/chant Activités manuelles
Groupe 2 (moyenne section)	Léa et Florian	13h25/15h00 Jeux collectifs	15h00/16h25 Activités manuelles
Groupe 3 (grande section)	Alicia et Coline	13h25/15h00 Activités manuelles	15h00/16h25 Jeux collectifs

### II . Classes élémentaires :

	responsable	Créneau 1	Créneau 2
Groupe 1 Niveau CP	Mathilde et Thomas	13h20/15h00 Jeux musicaux	15h00/16h30 Activités manuelles
Groupe 2 Niveau CE1	Abdramane et Rémi	13h30/15h00 Jeux de société	15h00/16h30 Jeux musicaux
Groupe 3 Niveau CE2	Méry et Tiffany	13h30 :15h00 Activités manuelles	15h00/16h30 Jeux de société
Groupe 4 Niveau CM1	Enriqué et Rémi	13h30/15h00 Activités sportives	15h00/16h30 Informatique
Groupe 5 Niveau CM2	Pierrick	13h30 :15h00 informatique	15h00/16h30 Activités sportives

#### Quelques rappels

A 16h30, dès la fin des TAP, les parents reprennent leurs enfants à la salle Denis Tréboutte pour l'élémentaire de Joliot Curie, dans le préau de la maternelle pour les autres. Les enfants qui restent à la garderie rejoignent :

- La halte-garderie derrière la mairie pour les enfants de la maternelle
- La salle du Centre Multiactivité Jean Catelas pour les enfants de l'élémentaire.

Les parents reprennent leurs enfants dans ces lieux respectifs.

En cas d'intempéries, des activités de remplacement se dérouleront dans l'école Joliot-Curie pour les élèves qui la fréquentent. Dans cette situation exceptionnelle, la garderie se tiendra dans le local habituel. Une information sera apposée ce jour-là sur la porte de la salle Denis Tréboutte et sur la porte du Centre Multiactivité Jean Catelas à l'attention des parents.

## Pourquoi ai-je participé au mouvement de contestation « Les Maires en colère » organisé au niveau national par l'Association des Maires de France les 18 et 19 septembre 2015 ?

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) a été définitivement adopté par le Parlement le 16 juillet. Il modifie la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

C'est la troisième loi du plan de la réforme territoriale. Elle vient s'ajouter aux précédentes décisions prises par l'exécutif qui représentent une lourde charge financière pour les communes (nos gouvernants décident et les collectivités paient), c'est notamment le cas :

- **Pour les temps d'activités périscolaires.** Une fois déduites les aides de l'Etat et de la CAF, il reste à la charge de la commune 22 000 €. Une participation financière a été demandée aux familles des enfants qui sont inscrits aux activités périscolaires en 2015/ 2016 mais il n'est évidemment pas question de financer ce reste à payer avec la contribution familiale.
- **Pour l'instruction des demandes d'urbanisme.** Jusqu'en juin 2015, les dossiers d'urbanisme étaient instruits par le D.D.T.M. (anciennement la D.D.E.), donc par les services de l'Etat et cela gratuitement. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, cela n'est plus le cas et il appartient aux communes de se charger de cette instruction. La commune de Saleux a décidé d'adhérer à une plateforme créée au niveau d'Amiens Métropole et sa participation financière annuelle s'élève à environ 18 000 €.
- **Pour la mise en œuvre des normes d'accessibilité** à un rythme beaucoup trop accéléré pour certaines communes et une évolution constante de la réglementation de plus en plus stricte mais aussi et surtout de plus en plus onéreuse.

Maintenant, certaines communes voient leurs dotations diminuer d'année en année et d'autres diminutions sont programmées pour les prochaines années.

Pour Saleux, la dotation globale de fonctionnement perçue chaque année a diminué de la façon suivante :

2008-----473848 €  
 2009-----463326 €  
 2010-----458082 €  
 2011-----450371 €  
 2012-----449133 €  
 2013-----437724 €  
 2014-----412563 €  
 2015-----364381 € **soit moins 24% en huit ans**

Alors que pendant ce temps-là, la population de notre commune a augmenté de près de 400 habitants. En effet, le recensement réalisé au début de l'année 2014 a permis de constater qu'il y avait 2820 habitants alors que nous étions à peine un peu plus de 2400 habitants en 2008.

La loi NOTRe prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes) devront réunir au moins 15 000 habitants. Autrement dit, plusieurs communautés de communes dans notre département se trouvent dans l'obligation de se regrouper pour atteindre ce seuil fixé par la loi. Nous allons donc nous retrouver avec des intercommunalités comptant un grand nombre de communes, pour certaines elles doubleront le nombre de communes la composant, alors qu'on n'arrête pas de nous parler de la proximité.

Ces réformes s'accompagnent de transferts de compétences, de mutualisation, de mesures diverses qui font que chaque année, les maires perdent un plus de leurs compétences mais aussi et surtout de leurs moyens financiers. En effet, chaque transfert de compétence représente une diminution d'une part du budget.

Cette évolution générale de la loi depuis quelques années conduit à grossir les régions (Exemple : Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et les intercommunalités en diminuant leur nombre dans chaque département. Tout cela conduira, à plus ou moins longue échéance à entraîner la disparition de l'assemblée départementale et, sous leur forme actuelle, les communes.

Que deviendra le Maire d'une commune qui n'a plus de moyens et de budget ? Comment répondra-t-il aux demandes de ses administrés ? Que gagnera le citoyen ? Que deviendra la proximité dont chacun d'entre nous souhaite voir le maintien ?

Tout cela se fait dans la précipitation. L'application d'une réforme n'est même pas achevée qu'une nouvelle est déjà mise en œuvre. On nous dit que cela permettra de faire des économies. J'en doute !

Je pense plus simplement que toutes les compétences, tous les pouvoirs se situeront au niveau des communautés de communes ou d'agglomération. Pour nous Amiens Métropole qui aura considérablement grossi car elle aura absorbé plusieurs autres communes. Quant au Maire de Saleux, il ne fera que de la figuration. Il sera là pour célébrer les mariages, pour signer les actes d'état-civil et recueillir le mécontentement des administrés.

En désaccord avec ce rythme accéléré des réformes, j'ai pris part à la manifestation pacifique et apolitique qui a eu lieu le vendredi 18 septembre à Amiens et j'ai ouvert la mairie le samedi 19 de 10 à 12 heures pour demander votre soutien en signant une pétition de mécontentement de la loi NOTRe.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont venus nombreux en mairie pour signer la pétition ou qui l'ont fait sur le site Internet de l'Association des Maires de France.

Signé  
 Ernest CANDELA  
 Maire de Saleux